Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction des Politiques Economique et internationale **Sous-direction des Cultures et des Produits végétaux** **Bureau :** des fruits et légumes de l'horticulture et des productions végétales spéciales **Adresse :** 3, rue Barbet de Jouy - 75319 Paris 07 SP **Suivi par** : Gaétane Potard **Tél** : 01.49.55.43.78 **Fax** : 01.49.55.45.46 **Réf. Interne** :	CIRCULAIRE **DPEI/SPM/SDCPV/C2004-4022** **DATE: 29 MARS 2004**

Le Ministre de l'agriculture, de
l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à
Mesdames et Messieurs les Préfets des
régions et des départements

Annexe: 1

Objet : Validation des forfaits applicables aux programmes opérationnels

Résumé : La présente circulaire a pour objectif de publier la liste des forfaits validés en 2002, 2003, 2004 et applicables aux programmes opérationnels.

MOTS-CLES : PROGRAMMES OPERATIONNELS, FORFAITS.

Destinataires	
Pour exécution : M. le DPEI Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. les DRAF Mmes et MM les DDAF M. le Directeur de l'ONIFLHOR	**Pour information :** FELCOOP ANEEFEL La Fédération nationale des producteurs de fruits La Fédération nationale des producteurs de légumes La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Les Jeunes Agriculteurs La Confédération Paysanne La Coordination rurale Assemblée permanente des Chambres d'agriculture Comités économiques fruits et légumes M. le Contrôleur d'Etat de l'ONIFLHOR DGA - DGAL – DAF- DGFAR ACOFA Douanes SCICC

1. Procédure

Comme le prévoit l'arrêté du 15 octobre 2003 en application du règlement n°1433/2003, au paragraphe 5, les forfaits sont proposés par le comité économique agricole, validés sur le plan technique et économique par le centre technique compétent et agrées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Direction des politiques économique et internationale –DPEI).

Vous trouverez ci-après la liste récapitulative des forfaits validés en 2004 et applicables à partir de l'année 2004. Nous présentons également la liste des forfaits déjà validés en 2002 et 2003 et applicables à partir des années de validation. Les listes passées ont fait l'objet de modifications pour correspondre au mieux à la réglementation et aux pratiques en cours. C'est l'ensemble des forfaits présentés dans le tableau ci-après qui s'appliquent à partir de l'année 2004.

Les forfaits sont classés par comités économiques. Un forfait validé n'est applicable que dans la zone correspondante au comité économique qui l'a proposé.

2. Liste des forfaits applicables à partir de l'année 2004

Voir tableau en annexe I..

Le détail des forfaits validés sera par ailleurs diffusé.

L'Adjointe au Directeur
Chef du Service de la Production
et des Marchés

Marie GUITTARD

Annexe I : Tableau récapitulatif des forfaits

Fiche récapitulative forfaits Val de Loire		
- Forfaits BRM agréés à compter des PO 2002	Forfaits BRM agréés à compter des PO 2003	Forfaits BRM agréés à compter des PO 2004
1.1 Modification variétale concertée - Plantation (toutes espèces fruitières)		1.1 Modification variétale concertée – Plantation (fruits rouges et fruits rouges hors sol)
1.1 Modifications variétales concertées - Surgreffage (kiwi et autres espèces arboricoles)		
1.20 Arrachage (toutes les espèces fruitières et asperge)		
	1-6 Irrigation et micro-irrigation – Installation d'un équipement en aspersion	1-6 Irrigation et micro-irrigation – Installation d'un équipement en aspersion (maraîchage)
1.7 Agréage au stade production – Surcoût en verger lié à un tri qualitatif (fruits à pépins)		
	1-7 Agréage au stade production – Surcoût en production lié au pré-tri qualitatif (melon)	
	1-7 Agréage au stade production – Surcoût en production lié au pré-tri qualitatif (pêche Pavie)	
	1-7 Agréage au stade production – Surcoût en production lié au pré-tri qualitatif (cerise)	
	1-7 Agréage au stade production – Surcoût en production lié au pré-tri qualitatif (figue fraîche)	
1-13 Système de conduite et de taille – Formation de l'arbre – Arcure des branches (pommier, poirier)		
1-13 Système de conduite et de taille – Formation de l'arbre – Mise en place de vergers piéton ou semi piéton (cerisier, pêcher)		

1-13 Système de conduite et de taille – Régulation de la charge –Action préparatoire (fruits à pépins et fruits à noyau)		
1-13 Système de conduite et de taille – Régulation de la charge – Extinction des bourgeons (pommier, cerisier)		
1-13 Système de conduite et de taille – Régulation de la charge – Eclaircissage manuel (pommier)		
	1-13 Système de conduite et de taille – Égrappage - effeuillage (raisin de table)	
	1-13 Système de conduite et de taille – Mise en place de vergers piéton ou semi-piéton (amande)	
	1-13 Système de conduite et de taille – Formation de l'arbre pour la mise en place de vergers piéton ou semi-piéton (abricot)	
	1-13 Système de conduite et de taille – Formation de l'arbre pour la mise en place de vergers piéton ou semi-piéton (prune)	
1-14 Observatoire des coûts de production		
2-3 Expérimentation – Observation de nouvelles variétés(cultures légumières)		
2-3 Expérimentation – lutte contre la xanthomonas (abricots, pêches, prunes)		
2-4 Traçabilité		
		2-4 Traçabilité (mûres, myrtilles)
2-6 Lutte contre les ravageurs – Pose de filets anti-insectes (cultures maraîchères)		
2-6 Lutte contre les ravageurs – Lutte contre les rongeurs par dépôt d'appâts (toutes cultures)		

2-6 Lutte contre les ravageurs – Confusion sexuelles (pêches, poires, pommes)		
	2-6 Lutte contre les ravageurs – Lutte contre les forficules (abricot, cerise)	
		2-6 Lutte contre les ravageurs – Confusion sexuelle contre la sésie (cassis, groseille)
		2-6 Lutte contre les ravageurs – Confusion sexuelle (noyer)
2.7 Protection des cultures - Installation de filets paragrêle (fruits à pépins)		
2.7 Protection des cultures - Installation de bâche anti-pluie (cerisier)		
	2-7 Protection des cultures – Installation d'une protection anti-gel par aspersion	
3-2 Elimination des déchets – Elimination des plastiques (toutes cultures paillées ou sous abris)		
3-2 Elimination des déchets – Restitution des bois de taille (toutes espèces fruitières)		
3-3 Protection et analyse de l'eau (toutes espèces fruitières et asperge)		
3.4 Production et lutte intégrée - Production fruitière intégrée (toutes espèces)		
3.4 Production et lutte intégrée – Suivi du xanthomonas (pêchers, abricotiers, pruniers) 3-6 Désinfection non chimique des sols – Désinfection par solarisation (toutes espèces légumières)		
	3.4 Production et lutte intégrée - Production raisonnée (amande, ail, aubergine sous abri, céleri, courgette, fenouil, persil, poivron sous abri)	

	3.4 Production et lutte intégrée – Prospection Sharka (pêchers, abricotiers, pruniers)	
	3.4 Production et lutte intégrée – Utilisation de plantes relais en culture maraîchère pour lutter contre les pucerons	
	3.4 Production et lutte intégrée – Lâcher d'auxiliaires (aubergine et poivron sous abri)	
		3.4 Production et lutte intégrée – Prospection des rameaux affectés par le feu bactérien (pomme, poire)
		3.4 Production et lutte intégrée – Production raisonnée (cardon, courge, haricot vert et artichaut)
3-6 Désinfection non chimique des sols – Désinfection thermique (toutes espèces)		
3-7 Maîtrise des matériels (toutes espèces)		
3-17 Création et mise au point de produits biologiques (toutes espèces)		
3-19 Rotation des cultures (espèces légumières)		
	4.6 Publicité – Promotion des marques collectives – Animation en GMS par les producteurs	
	4.8 Publicité – Promotion des marques AOP, AOC et IGP – Animation en GMS par les producteurs	
Fiche récapitulative forfaits BGSO		
Forfaits validés à compter des PO 2002	Forfaits validés à compter des PO 2003	Forfaits validés à compter des PO 2004
1.1 Modification variétale concertée - Plantation (pommier, poirier, prunier, cerisier, pêcher, raisin, kiwi)		

	1-1 Modification variétale concertée – Etude, diagnostics et assistance à la plantation de vergers de noyers en haie fruitière et noisetiers (noix et noisette)	
1.7 Agréage au stade production (carotte)		
1.7 Agréage au stade production (pomme)		
	1-7 Agréage au stade production – Tri qualitatif au verger (pêche, nectarine, prune, poire, kiwi, cerise, abricot)	
	1-7 Agréage au stade production –Tri qualitatif à la récolte (fraise)	
1-13 Système de conduite et de taille – Taille en vert (fruits à noyau)		
1-13 Système de conduite et de taille – Taille en vert (fruits à pépins)		
1-13 Système de conduite et de taille – Maîtrise de la fructification (pomme)		
1-13 Système de conduite et de taille – Effeuillage, positionnement des grappes (raisin de table)		
1-13 Système de conduite et de taille – Nettoyage hivernal des fraiseraies (fraise)	1 – 13 Nettoyage des fraiseraies (fraise) **modification**	
	1-17 Investissement informatique et télématique (noix et noisette)	
2-2 Amélioration pour certification (AOC Pomme du Limousin)		
	2 - 2 Amélioration pour certification (noix et noisettes)	
		2-2 Amélioration pour certification Agriconfiance
	2-4 Traçabilité des produits au conditionnement sur exploitation (tous	

	produits sauf fraises et tomates hors-sol)	
3-2 Elimination des déchets (tous légumes, fraise et melon)		
3.4 Production et lutte intégrée - Production fruitière intégrée (cerisier, pommier, poirier, raisin, noyer, prunier, pêcher)	3 – 4 Conduite du verger en production fruitière intégrée (cerise, pomme, poire, raisin, noix, prune pêche, abricot) **modification**	3 – 4 Conduite du verger en production fruitière intégrée (cerise, pomme, poire, raisin, noix, prune pêche, abricot, *kiwi*) **modification**
3.4 Production et lutte intégrée – Confusion sexuelle (pommier, poirier)		
3.4 Production et lutte intégrée – Piégeage massif zeuzère		
3.4 Production et lutte intégrée – Lâchers d'auxiliaires (pommier, poirier)		
3-4 Production raisonnée fraise		
3-4 Production légumière raisonnée/intégrée (tous légumes, y compris melon)	3 – 4 Production légumière raisonnée (tous légumes y compris melon) **modification**	
3-4 Production intégrée petits fruits (framboise, autres fruits rouges)		
3-4 Désherbage mécanique par binage (melon)		
	3 - 4 Production et lutte intégrée – Désherbage mécanique des légumes par binage (légumes hors melon)	3-4 Désherbage mécanique par binage (tous légumes y compris melon) **modification**
3-4 Fractionnement des apports d'engrais (carotte)		
3-4 Traçabilité produit (tomate et fraise hors-sol)		
	3 - 4 Production et lutte intégrée - Production intégrée légumes sous abris froids (tous légumes sous abri froid)	
	3 - 4 Production et lutte intégrée – Production	

	intégrée framboise (framboise sous abri sol et hors-sol)	
	3 - 4 Production et lutte intégrée – Production intégrée petits fruits rouges (petits fruits rouges sous abri sol et hors-sol)	
3-9 Réglage des appareils de pulvérisation (tous produits)		
	3 – 22 Appui technique complet pour conduite de noyers en haie fruitière et noisetiers dans le cadre d'une production raisonnée (noix et noisette)	
Fiche récapitulative forfaits CERAFEL		
Forfaits validés à compter des PO 2002	Forfaits validés à compter des PO 2003	Forfaits validés à compter des PO 2004
Enregistrement des pratiques culturales - Traçabilité des produits (chou-fleur d'hiver, chou-fleur d'automne, chou-fleur vert, chou pomme, pépinière de choux, artichaut, petit artichaut, tomate, iceberg, salades d'hiver, endive, échalote, haricot demi-sec, oignon, carotte, poireau, brocoli, fraise, haricot vert, courgette, fenouil, autres)		
	3.4 Production et lutte intégrée – Production biologique intégrée (tomate)	
	3.4 Production et lutte intégrée – Production biologique intégrée (concombre)	
		2.4 et 3.4 Enregistrement des pratiques culturales - Traçabilité des produits (chou-fleur d'hiver, chou-fleur d'automne, chou-fleur d'été, chou-fleur vert, chou-fleur Romanesco, chou pomme, artichaut Camus, artichaut Castel, petit artichaut, tomatevrac, tomate

		grappe, autres tomates, iceberg, salades sous-abris, autres salades, endive, endive Carmine, échalote, haricot demi-sec, oignon, carotte, poireau, brocoli, fraise, haricot vert, courgette, fenouil, champignon, persil, mini-légumes, concombre)
		Surcoûts liés à la certification QualiPrince
Fiche récapitulative forfaits Val de Loire		
Forfaits validés à compter des PO 2002	Forfaits validés à compter des PO 2003	Forfaits validés à compter des PO 2004
1.1 Modification variétale concertée - Plantation (pomme, poire)		
1.1 Modifications variétales concertées - Surgreffage (pomme, poire)		
	1.1 Modification variétale concertée – Rénovation d'aspergeraies (asperge verte et blanche)	
1.7 Agréage au stade production - Tri qualitatif au verger (pomme, poire)		
	1.13 Système de conduite et de taille – Mise à fruits sur jeunes poiriers (poire)	
2.7 Protection des cultures - Installation de filets paragrêle (pomme, poire)		
	2.2 et 3.4 Production et lutte intégrée – Mise en œuvre sur exploitation d'un cahier des charges qualité et/ou environnement (Asperge, betterave, échalote, fraise, mâche, melon, oignon, poireau, radis, salade)	
3.4 Production et lutte intégrée - Production fruitière intégrée (pomme, poire, cerise, cassis, groseille)	3.4 Production et lutte intégrée – Production fruitière intégrée (pomme, poire)	
	3.4 Production et lutte intégrée – Production	

	fruitière intégrée (cerise)	
3.4 Production et lutte intégrée - Confusion sexuelle (pomme, poire)		
3.4 Production et lutte intégrée - Utilisation de typhlodromes (pomme, poire)		
3.4 Production et lutte intégrée - Désherbage mécanique(pomme, poire, cerise)		
3.4 Production et lutte intégrée – Production biologique intégrée (concombre)		
3.4 Production et lutte intégrée – Production biologique intégrée (tomate)		
	3.4 Production et lutte intégrée – Production fruitière intégrée et confusion sexuelle (pêche)	
	3.4 Production et lutte intégrée – Lutte biologique sur fraise sous abri (de printemps, remontante ou hors-sol)	
	3.7 Maîtrise des matériels de pulvérisation – Auto-contrôle des pulvérisateurs, rampes, épandeurs	
	3.19 Rotation des cultures – Mise en place d'une interculture légumière de type « engrais vert » dans le cadre d'une rotation raisonnée (toutes espèces légumières)	
Fiche récapitulative forfaits comité économique du pruneau		
Forfaits validés à compter des PO 2002	Forfaits validés à compter des PO 2003	Forfaits validés à compter des PO 2004
Surcoût de la mise en œuvre d'un cahier des charges		
Suivi de certification au séchage OP France		

Prune		
Fiche récapitulative forfaits comité économique de la tomate d'industrie		
Forfaits validés à compter des PO 2002	Forfaits validés à compter des PO 2003	Forfaits validés à compter des PO 2004
- 1-13 Système de conduite et de taille – Réalisation et entretien de planches en cultures de tomate d'industrie		
- 3-4 Protection phytosanitaire raisonnée		
Fiche récapitulative forfaits comité économique de bassin fruits et légumes de la région Corse		
Forfaits validés à compter des PO 2002	Forfaits validés à compter des PO 2003	Forfaits validés à compter des PO 2004
Lutte contre la mouche méditerranéenne des fruits *Cératitis capitata* (agrumiculture)		
Amélioration des pratiques de gestion de l'irrigation (arboriculture, agrumiculture, kiwiculture)		
Optimisation des conditions de production : système de taille (clémentinier)		
	Ebourgeonnage des clémentiniers	
	Eclaircissage au stade bouton floral	
	Taille d'éclaircie du pomelos	
Amélioration de la qualité des fruits en stations de conditionnement)		
Apports raisonnés d'éléments fertilisants (agrumes, arboriculture)		
Fiche récapitulative forfaits comité économique bigarreau d'industrie		
Forfaits validés à compter des PO 2002	Forfaits validés à compter des PO 2003	Forfaits validés à compter des PO 2004
	1.13 Système de conduite et de taille – Restructuration des vergers de cerise d'industrie récoltés mécaniquement	
-	3.4 Production et lutte intégrée – Production et lutte raisonnée en cerise d'industrie	